

### Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales



## Une filière dynamique aux multiples facettes

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales regroupent une centaine d'espèces végétales. Elles couvrent 7 200 hectares en Rhône-Alpes, répartis sur un millier d'exploitations. En dix ans, leur superficie a augmenté de 2 %, pendant que le nombre de producteurs diminuait de 9 %. Le lavandin et la lavande destinés à la parfumerie représentent l'essentiel des surfaces. En été leurs champs marquent le paysage de la Drôme provençale. Plus de 10 % des surfaces sont cultivées en agriculture biologique. La culture des autres plantes médicinales ou aromatiques s'apparente souvent au maraîchage ; elle permet une valorisation intensive, pour des usages variés.

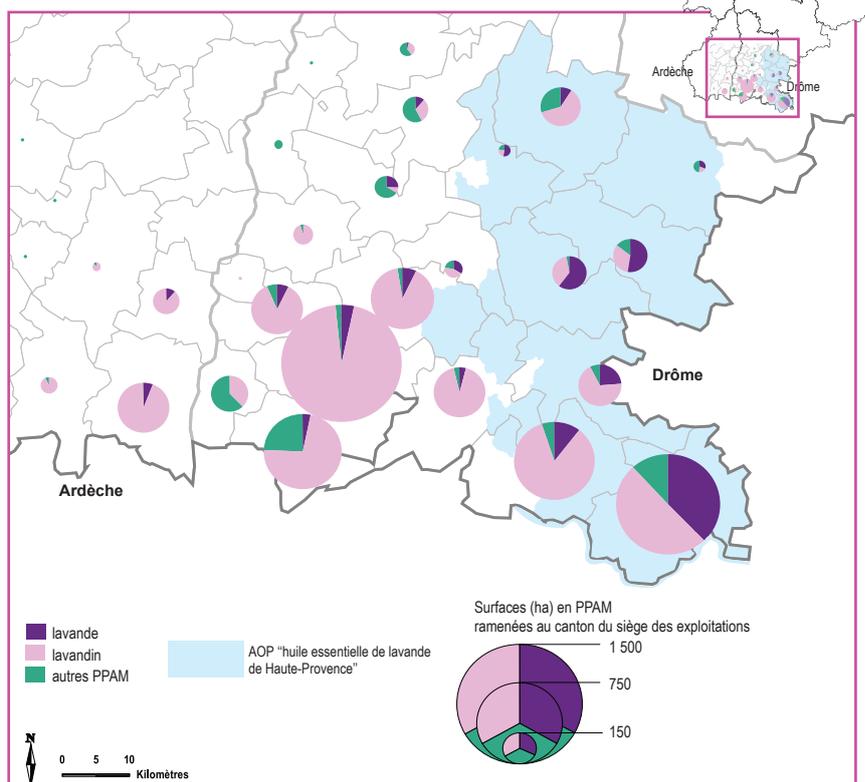
### Rhône-Alpes est la troisième région française en surface

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) couvrent 40 000 hectares en France. Elles regroupent plus de cent espèces végétales appartenant à plusieurs familles botaniques. Lavandin et lavande occupent à eux seuls la moitié des surfaces ; le pavot oeillette, utilisé en industrie pharmaceutique, près d'un quart ; le quart restant est partagé entre les autres espèces.

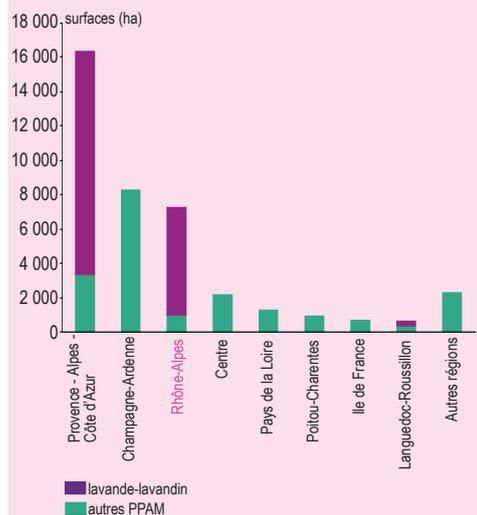
Cette répartition détermine le palmarès des régions françaises : Provence-Alpes Côte d'Azur, avec 16 350 ha, occupe la première place grâce à la

lavande et au lavandin ; Champagne-Ardenne arrive en seconde position (8 250 ha) pour ses cultures de pavot ; Rhône-Alpes est la 3ème région française (7 200 ha) avec essentiellement des cultures de lavandin et de lavande, regroupées en Drôme provençale et, à moindre titre, dans le sud ardéchois. L'extrémité méridionale de notre région constitue la limite nord de l'aire de culture du lavandin et de la lavande en France, le premier département producteur national étant les Alpes de Haute Provence.

### LA DRÔME PROVENÇALE, PRINCIPALE ZONE DE PRODUCTION RHÔNALPINE



### LAVANDE, LAVANDIN ET LES AUTRES



### Quelle différence entre lavande et lavandin ?

Le genre *Lavandula* comporte plusieurs espèces : la lavande vraie peut être multipliée, soit par semis (lavande population), soit par boutures (lavande clonale) ; la lavande aspic est une espèce à l'odeur plus marquée que celle de la lavande vraie.

Le lavandin est un hybride stérile de lavande vraie et de lavande aspic. Son rendement est très supérieur à celui de la lavande.

Lavandin et lavande ne se répartissent pas de façon homogène selon les secteurs de production : le lavandin est beaucoup cultivé en plaine à proximité de la vallée du Rhône (Tricastin...) alors que la lavande est plus présente en zone de montagne sèche dans les Baronnies, et, sur des surfaces plus modestes, dans le Diois.

Les autres PPAM (saugé sclarée, thym, basilic...) sont également surtout cultivées en Drôme-Ardèche. Seules quelques plantes aromatiques, souvent commercialisées fraîches, échappent à cette règle : cerfeuil, ciboulette et estragon sont majoritaire-

ment cultivés sur le département du Rhône ; persil et coriandre sont surtout produits dans la Drôme, mais aussi dans le Rhône et en Haute-Savoie.



## Les plantes aromatiques et médicinales progressent, le lavandin se maintient, seule la lavande régresse

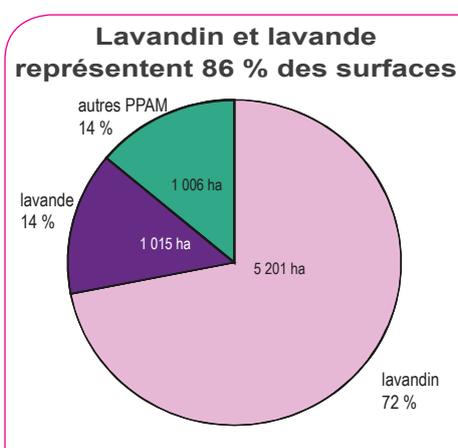
La variété des espèces botaniques regroupées au sein des PPAM se retrouve dans la conduite des plantations qui s'apparente à la grande culture pour la lavande et le lavandin et au maraîchage pour la majorité des autres PPAM. Lavandin et lavande représentent 86 % des surfaces de PPAM en Rhône-Alpes. Cependant l'importance en superficie est à relativiser puisque certaines plantes aromatiques, notamment celles récoltées fraîches, permettent une intense valorisation des surfaces.

Au cours de ces dix dernières années, la surface totale en PPAM a augmenté de 2 % en Rhône-Alpes. Elle est restée stable dans la Drôme, et a progressé dans les autres départements, où les surfaces sont cependant plus modestes.

Le lavandin est cultivé sur une superficie stable ; les clones Super et Abrial ont progressé au détriment de Grosso et des autres lavandins.

La lavande, par contre, voit ses surfaces diminuer de 20 %.

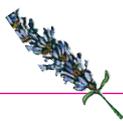
Les autres PPAM sont souvent en forte progression : la saugé sclarée, et à moindre titre l'hysope, bénéficient de l'essor des médecines douces. Les herbes aromatiques sont de plus en plus utilisées en art culinaire : le basilic est associé à une image méridionale ensoleillée, l'aneth bénéficie du développement de la consommation de saumon. Le persil progresse lui aussi pour une commercialisation essentiellement en frais. Seule la coriandre régresse nettement.



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

L'usage veut que l'ail, pourtant uniquement utilisé pour ses vertus aromatiques et médicinales, soit classé parmi les légumes, tout comme l'échalote ; les aromates culinaires sont également issus d'autres catégories de cultures : truffe, vinaigre, huile d'olive. Enfin l'herboristerie puise ses matières premières sur des végétaux souvent non intégrés dans des surfaces cultivées (tilleul, plantes sauvages...).

### De nombreuses espèces, des destinations et des évolutions variées

	surface totale cultivée	Surface 2010 (en ha)			évolution 2010/2000 de la surface totale cultivée
		dont distillation	dont sec	dont frais	
					
<b>Lavandin</b>	<b>5 201</b>	<b>4 601</b>	<b>555</b>	<b>45</b>	<b>-1%</b>
dont Grosso	3 726	3 425	286	15	-9%
dont Abrial	935	848	81	6	35 %
dont Super	350	308	40	2	112%
dont autres lavandins	190	20	148	22	-40%
<b>Lavande</b>	<b>1 015</b>	<b>809</b>	<b>200</b>	<b>6</b>	<b>-22%</b>
dont Population (fine)	547	477	65	5	-27%
dont Clonale	468	332	135	1	-14%
Saugé sclarée	175	91	28	56	133%
Thym	152	65	55	32	-3%
Basilic	107	1	10	96	203%
Persil	71		9	62	NS
Mélisse	55	35	13	7	4%
Aneth	48		14	34	NS
Origan	48	12	19	17	135%
Romarin	47	22	17	8	-6%
Coriandre	36	5	4	27	-23%
Saugé officinale	31	18	8	5	3%
Sariette	30	10	18	2	21%
Menthe poivrée	19	2	11	6	18%
Hysope	17	7	10		89%
Menthe douce	17	1	4	12	133%
Autres	153	31	75	47	25%
<b>TOTAL</b>	<b>7 222</b>	<b>5 710</b>	<b>1 050</b>	<b>462</b>	<b>2%</b>

NS : NON SIGNIFICATIF

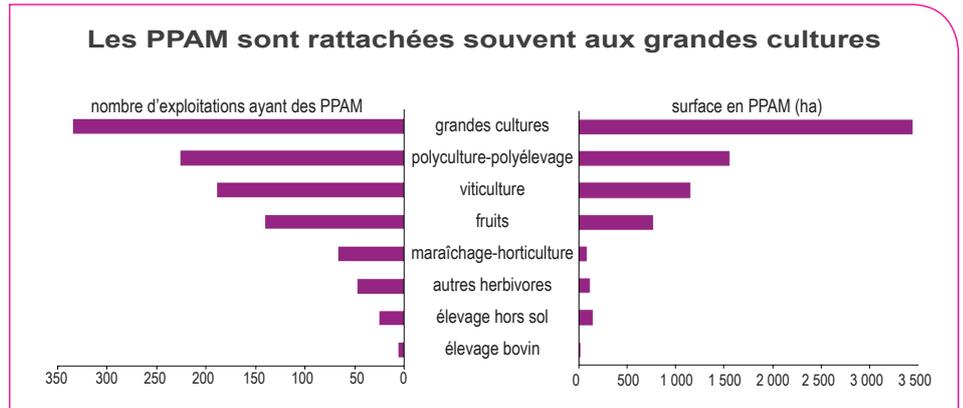
SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010, ENQUÊTE SPÉCIFIQUE PPAM 2000

En comparaison avec les autres régions françaises, les PPAM rhônalpines sont cultivées dans un grand nombre d'exploitations. En effet, bien que notre région ne se situe pas en tête pour les surfaces cultivées, c'est elle qui compte le plus grand nombre de producteurs : un millier.

La Drôme, avec 800 producteurs, est très nettement le département français qui compte le plus grand nombre d'exploitations cultivant des PPAM ; la grande majorité d'entre elles, 670, produisent du lavandin ou de la lavande.

Au cours de ces dix dernières années, le nombre d'exploitations productrices de PPAM a diminué de 18 % dans la Drôme. Par contre, leur nombre, bien que nettement plus faible, est en forte augmentation sur l'ensemble des départements septentrionaux de Rhône-Alpes. En définitive, la baisse du nombre de producteurs, inférieure à 10 %, est nettement moindre que la moyenne régionale toutes orientations confondues (-32 %).

Il n'existe pas d'orientation technico-économique spécifique pour les PPAM : les exploitations spécialisées sont rattachées à l'orientation « combinaison de diverses grandes cultures », qui regroupe ainsi un tiers des producteurs et la moitié des surfaces. Les exploitations moins spécialisées sont rattachées à la polyculture, à la viticulture ou à l'arboriculture. Les viticulteurs ont presque exclusivement de la lavande et du lavandin. Les producteurs de légumes cultivent surtout des plantes aromatiques, mais souvent sur des surfaces faibles.



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

Le lavandin est fréquemment cultivé sur des exploitations de grande dimension économique\* qui concentrent près de la moitié des surfaces. Les autres PPAM, y compris la lavande, sont présentes sur des exploitations de dimension moindre, proche de la moyenne régionale. La surface moyenne de lavandin par exploitation productrice (7,6 ha) est d'ailleurs plus importante que celle de lavande (4,4 ha) et occupe une plus grande part de leur SAU (21 % au lieu de 9 %).

Le statut juridique des exploitations

montre une fréquence importante des EARL parmi les producteurs d'autres PPAM : 16 % au lieu de 8 % pour l'ensemble des exploitations.

Les producteurs de PPAM sont plus jeunes que la moyenne des agriculteurs rhônalpins : 24 % ont moins de 40 ans (21 % pour l'ensemble) et seulement 15 % ont plus de 60 ans (20 % pour l'ensemble). Les pluriactifs représentent un quart des exploitants quelles que soient les PPAM cultivées, taux conforme à celui de l'ensemble des exploitations.

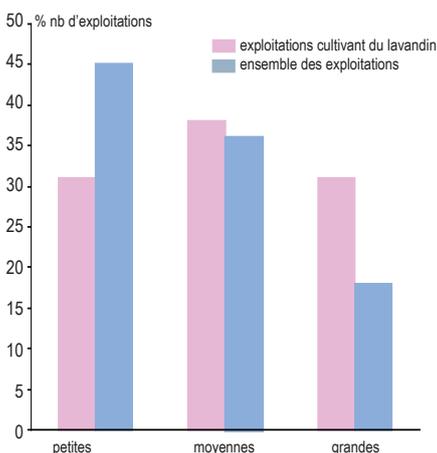
\* Cf. définitions page 4

### Une grande surface de lavandin par exploitation

	lavandin	lavande	autres PPAM	toutes PPAM
surface totale cultivée (ha)	5 201	1 015	1 006	7 222
nombre d'exploitations productrices	688	233	390	1 029
surface moyenne par exploitation (ha)	7,6	4,4	2,6	7,0
part de la SAU des exploitations productrices consacrée à cette culture	21,0 %	8,7 %	8,7 %	21,0 %

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

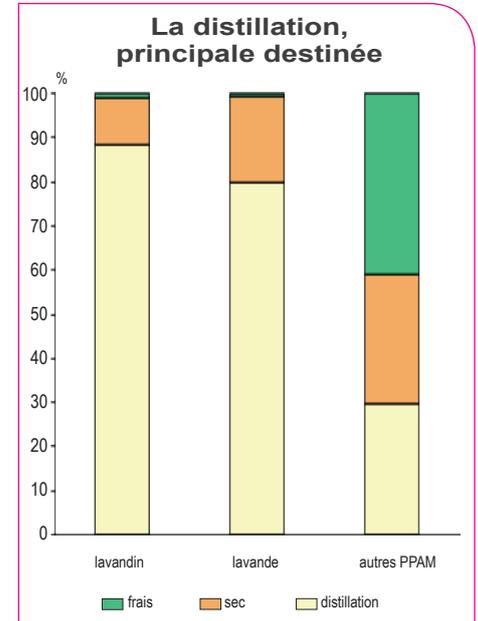
### Les exploitations productrices de lavandin ont une dimension économique supérieure à la moyenne



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

### Des usages variés

Les surfaces cultivées en lavandin et lavande sont, à plus de 80 %, destinées à la distillerie pour la production d'huile essentielle, le complément étant séché. L'utilisation des autres PPAM est très différente puisque 40 % des surfaces sont commercialisées à l'état frais : en particulier, les herbes aromatiques à usage culinaire (basilic, persil, aneth,...) sont surtout utilisées fraîches avec un essor du surgelé et du prêt à consommer.



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

La certification « agriculture biologique » permet une meilleure valorisation de la production d'un nombre important d'exploitations : plus de 800 ha sont ainsi consacrés à la culture « bio » de lavande et de lavandin.

L'AOP « Huile essentielle de lavande de Haute Provence » concerne 37 producteurs de la Drôme qui se sont regroupés avec leurs collègues des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et du Vaucluse. Cette appellation s'est mise en place en 1981 pour lutter contre les importations des pays de l'Est et pour se démarquer des lavandes clonales.

La contractualisation, avec la démarche Censo (Charte Environnementale Naturelle Solidaire), qui met en avant la qualité des produits, peut créer une garantie pour les producteurs et les acheteurs. Pour la cam-

pagne 2011, 13 producteurs de la Drôme respectent cette charte, de même que 29 exploitants des Alpes de Haute-Provence, du Vaucluse et des Hautes-Alpes.

Autre voie de développement pour l'avenir, la paille de lavande peut être valorisée en éco-construction.

Les activités de diversification sont assez fréquentes chez les producteurs de PPAM. Ainsi, la transformation de produits agricoles concerne 16 % des producteurs de lavande et 23 % de ceux qui cultivent des autres PPAM. Une activité d'hébergement est aussi fréquemment mise en place, en particulier par les producteurs de lavande qui habitent un secteur touristique : 10 % d'entre eux ont ce revenu complémentaire (2,4 % pour l'ensemble des exploitations).

### Une riche pharmacopée

	Parfumerie	Aromatique	Médicinal
Lavandin	usage principal	usage marginal	usage principal
Lavande	usage principal	usage marginal	usage principal
Sauge sclairée	usage principal	usage marginal	usage principal
Thym	usage marginal	usage principal	usage principal
Basilic	usage marginal	usage principal	usage principal
Persil	usage marginal	usage principal	usage principal
Mélisse	usage marginal	usage principal	usage principal
Aneth	usage marginal	usage principal	usage principal
Origan	usage marginal	usage principal	usage principal
Romarin	usage principal	usage principal	usage principal
Coriandre	usage principal	usage principal	usage principal
Sauge officinale	usage marginal	usage principal	usage principal
Sariette	usage marginal	usage principal	usage principal
Menthe poivrée	usage marginal	usage principal	usage principal
Hysop	usage marginal	usage principal	usage principal
Menthe douce	usage marginal	usage principal	usage principal

usage principal (bleu)  
usage secondaire (vert)  
usage marginal (orange)

### La Drôme représente plus de 90 % des surfaces régionales

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>NOMBRE D'EXPLOITATIONS</b>									
produisant des PPAM en 2010	7	107	787	47	19	27	8	27	1 029
produisant des PPAM en 2000	6	115	963	23	11	6	4	9	1 137
<b>SURFACES (en ha)</b>									
en 2010	lavandin + lavande	497	5 704	9	6				6 216
	autres PPAM	2	43	865	18	9	5	18	1 006
	total PPAM	2	540	6 569	27	15	5	18	7 222
en 2000	total PPAM	3	472	6 527	4	5	1	7	7 043

SOURCES : AGRESTE - RECENSEMENTS AGRICOLES 2000 ET 2010

### Définitions

En 2010, la surface des parcelles en plantes à parfum, aromatiques et médicinales a été recensée dans toutes les exploitations, avec le détail par espèce.

En 2000, la surface totale en PPAM a été recensée dans tous les départements et une enquête spécifique détaillée a été réalisée sur les seuls départements de la Drôme, de l'Ardèche et de la Loire.

AOP : l'Appellation d'Origine Protégée désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique (équivalent européen de l'AOC).

Dimension économique : les exploitations sont classées en petites/moyennes/grandes, selon que leur production brute standard est inférieure à 25 000 €, comprise entre 25 000 € et 100 000 €, supérieure à 100 000 €. La Production Brute Standard (PBS) est calculée à partir de coefficients appliqués aux surfaces agricoles et aux cheptels ; ces coefficients résultent de valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit le potentiel de production des exploitations. La contribution de chaque culture ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique.

### Conjoncture : les producteurs de lavande et lavandin retrouvent le moral

Après plusieurs années de déprime, 2011 a été marquée par une récolte en croissance, une progression des prix et la stabilisation du déperissement.

En effet, malgré un climat maussade en juillet, la récolte a été supérieure de 10 % à celle de 2010. Seules les zones d'altitude, davantage pénalisées par les pluies et la fraîcheur du début de l'été, ainsi que les parcelles victimes de problèmes sanitaires, ont eu des rendements décevants.

Grâce à une offre limitée et à une forte demande, les cours des huiles essentielles de lavandin et de lavande ont augmenté de 20 à 30 % depuis un an.

Le climat maussade de l'été 2011 a provoqué une importante mortalité des cicadelles, insectes vecteurs du phytoplasme, agent causal du déperissement de la lavande. Cependant, seule la vallée de Rhône est indemne de cette maladie qui a fini par toucher aussi le lavandin, en particulier le clone Grosso. Les producteurs doivent continuer à respecter la prophylaxie, seul moyen de lutte actuel : rotation des cultures afin d'interrompre le cycle des cicadelles, choix de variétés moins sensibles, achats de plants sains certifiés.

SOURCE : L'AGRICULTURE DRÔMOISE